

CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY

SEANCE DU 5 MARS 2012

COMPTE-RENDU

Présidence : Madame Evelyne BERNARD

Présents : Madame Evelyne BERNARD, Monsieur Gérard CUNIN, Madame Béatrice GIGANT, Monsieur Claude DIDIER-LAURENT, Madame Danièle PERRIN, Monsieur Pascal LE NEVE, Monsieur Philippe CLAUDE, Monsieur Frédéric THIRIET, Madame Sylvie CLAUDE, Monsieur Thierry GEGOUT, Monsieur Gilbert LAMBOLEZ, Madame Danielle THOMAS, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Michel DIDIER, Madame Séverine ANDRE, Monsieur Jean-Pierre BARABAN, Madame Véronique GIRAUD, Monsieur Jean-Yves ORIVEL, Monsieur Pascal SINIGAGLIA, Madame Bénédicte DAVID

Absents excusés :

- Madame Céline MATHIEU (pouvoir à Madame Danièle PERRIN)
- Madame Jocelyne VALENTIN (pouvoir à Monsieur Pascal SINIGAGLIA)
- Madame Patricia HANTZ (pouvoir à Madame Evelyne BERNARD)
- Madame Joëlle KIENTZY (pouvoir à Monsieur Claude DIDIER-LAURENT)
- Monsieur Denis ANDRE (pouvoir à Monsieur Jean-Yves ORIVEL)
- Madame Christine PIERRE (pouvoir à Monsieur Pascal LE NEVE)
- Madame Nathalie ADAM-VIRY

Secrétaire de séance : Monsieur Gilbert LAMBOLEZ

Assistaient également : Madame Catherine MATHIEU, Trésorière Municipale, et Madame Marie-Antoinette ANTOINE, Directrice Générale des Services

1 – Examen du compte-rendu de la séance précédente : Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité

2 – examen du compte administratif 2011 (budget général)

Le compte administratif édité présente une anomalie dans les dépenses de fonctionnement, alors que le grand livre et le compte de gestion sont concordants. Dans l'attente du résultat des investigations entreprises en séance par les comptables, Madame la Maire propose d'examiner les questions non budgétaires.

7 – Confirmation des demandes de subvention déposées auprès du Conseil Général

Plusieurs demandes formulées en 2011 n'ont pas reçu une suite favorable du Conseil Général des Vosges. Madame la Maire demande l'autorisation de redéposer ces dossiers avant le 30 avril 2012.

Accordé à l'unanimité

8 – Intercommunalité : délégation de la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes des Vallons du Bouchot et du Rupt pour les actions sur le site « espace naturel sensible » de la lande de Chèvre-Roche.

Madame la Maire rappelle la délibération adoptée lors de la séance précédente, validant le programme d'actions à entreprendre sur la lande de Chèvre Roche dans le cadre de la convention tripartite avec la Communauté de Communes et le Conservatoire des Sites Lorraine. Elle propose de confier la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes, dans le cadre de la gestion du plan de paysages. Grâce à la mobilisation du Club Vosgien, du Club de vol libre « les Counailles », des propriétaires de la ferme de Chèvre Roche, la Communauté de Communes va pouvoir entreprendre un projet ambitieux de valorisation du site : suppression des boisements qui ont engendré la fermeture du site, pastoralisme, nettoyage et aménagement du site. La communauté de communes vendra le bois et les plaquettes forestières pour autofinancer les travaux. Madame la Maire souligne l'implication des différents acteurs sans laquelle ce projet n'aurait pu être mené à bien.

Adopté à l'unanimité.

2 – Examen du compte administratif 2011 (suite) :

Des recherches dans le logiciel HELIOS (de la trésorerie) et dans le logiciel MAGNUS (de la Mairie) permettent d'identifier une erreur de stockage de données dans ce dernier : un mandat non numéroté de 2012 d'un montant de 137,54 € (en attente d'édition) était imputé à tort sur 2011. Cette anomalie informatique réparée permettait de poursuivre et d'établir les comptes 2012 à :

Dépenses de fonctionnement de l'exercice : 2 505 838,16 €

Recettes de fonctionnement de l'exercice : 2 984 569,07 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice : 478 730,91 €

Report de l'exercice N-1 : 134 129,84 €

Résultat de fonctionnement consolidé de l'exercice : 612 860,75 €

Dépenses d'investissement de l'exercice : 776 837,95 €

Recettes d'investissement de l'exercice : 653 867,55 €

Résultat d'investissement de l'exercice : - 122 970,40 €

Report de l'exercice N-1 : 129 488,58 €

Résultat d'investissement consolidé de l'exercice : 6518,18 €

Le compte administratif est voté à l'unanimité (Madame la Maire ne participait pas au vote et la procuration dont elle était destinataire n'est pas comptabilisée)

3 – Examen du compte de gestion 2011

Ce compte, concordant avec le compte administratif, est voté à l'unanimité

4 – affectation du résultat 2011

Compte tenu d'un reste à réaliser en dépenses de 763246,92 € et d'un reste à réaliser en recettes de 197 241,98 €, de l'excédent d'investissement constaté, le résultat de fonctionnement est affecté ainsi qu'il suit :

C/ 1068 : 559 486,76 €

C/ 002 : 53 373,99 €

L'affectation du résultat est votée à l'unanimité

5 – examen du budget 2012

Madame la Maire propose un budget conforme aux orientations budgétaires : pas d'augmentation de la fiscalité directe locale, coupes dans les budgets d'investissement et concentration des dépenses sur un gros projet, la réhabilitation de la salle des fêtes, et sur le renouvellement du matériel nécessaire au fonctionnement des services. Concernant le projet de la salle des fêtes, Madame la Maire rappelle que l'avant-projet détaillé va être déposé dans les prochaines semaines par l'architecte et que l'avant-projet sommaire a été présenté aux élus et au comité de suivi, composé de sept présidents d'associations volontaires.

Ce budget s'établit ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement : équilibre à 2 961 466,14 €

Section d'investissement : équilibre à 2 400 440,73 €

Vote :

Inscrits : 27 votants : 26 abstentions : 0 contre : 6 pour : 20

(sortie de Monsieur Jean-Yves ORIVEL : le nombre de votants est désormais de 24)

6 – vote des taux d'imposition

Madame la Maire indique qu'elle souhaite maintenir en 2012 le même taux d'impôts locaux qu'en 2011, les habitants devant faire face à des difficultés économiques croissantes.

Vote :

Inscrits : 27 votants : 24 abstentions : 0 contre : 0 pour : 24

Les taux d'imposition demeurent fixés, comme en 2011, à :

- Taxe d'habitation : 18,26 %
- Taxe sur le foncier bâti : 12,72 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 27,42 %
- Contribution foncière des entreprises : 17,67 %

Communications, informations, questions diverses

Madame la Maire informe le conseil sur la situation de Terrae Genesis (espace granit) géré par une association en partenariat avec une structure publique porteuse, le SIVU de la Voie Verte.

Elle évoque également les activités de l'association familiale.

Les panneaux « VOSGES TERRE TEXTILE » sont actuellement mis en place. Madame la Maire explique les raisons qui ont présidé à la mise en place de cette appellation d'origine contrôlée, par laquelle les clients sont garantis que 75 % du produit a été fabriqué ou transformé dans les Vosges.

Elle informe ensuite qu'elle a reçu la confirmation de la fermeture d'une classe élémentaire et de l'ouverture d'une classe CLIS, à destination des enfants présentant des troubles envahissants du comportement. Elle précise qu'une nouvelle organisation se profile par laquelle la commune sera chef de file pour la répartition des postes d'enseignants dans des différentes écoles. Elle tiendra le conseil municipal informé de ces développements lorsqu'elle aura plus d'éléments.

Elle précise aussi que le Conseil Général des Vosges a accordé une subvention de 165 € à l'école maternelle de VAGNEY pour aider à financer le déplacement des élèves dans le cadre d'une visite des sites départementaux. L'assemblée départementale a également accordé 25 € par élève dans le cadre de l'organisation d'une classe de découverte.

Rappel : commission plénière des finances le 20 mars 2012 à 19 heures, réunion du conseil municipal le 26 mars à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 22 h 05.

Vu pour publication et affichage,

La Maire de VAGNEY

Evelyne BERNARD